



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
Affaire suivie par : Marie-Christine BEGUE
Tél. 05.46.27.44 87
marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes Vals de Saintonge

La Rochelle, le **30 JUIN 2023**

Objet : Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT
Ouverture de l'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

P.J. : Arrêté

Avis d'enquête
Avis de la MRAE
Avis à la réponse de la MRAE
Dossier d'enquête sous format numérique

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai prescrit par arrêté l'ouverture de l'enquête publique, du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT, dont vous vous trouverez ci-joint copie, accompagnée de l'avis d'enquête, l'avis de la MRAE et de l'avis à la réponse de la MRAE.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de bien vouloir vous demander d'émettre un avis sur ce dossier dont vous trouverez, ci-joint, un dossier d'enquête sous format numérique.

En effet, cet article précise que « dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R.123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. **Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique** ».

Le Préfet,
Pour le Préfet,
L'Adjointe à la Chef de Bureau

Karine BOURDIN

Commune siège de l'enquête publique : **SAINT-PARDOULT**

Communes concernées par le projet :

SAINT-PARDOULT

Liste des communes situées dans le rayon d'affichage :

Département Charente-Maritime :

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaille-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant